



Municipalité de Pampigny

Préavis municipal no 01-2018 – Comptes et Rapport de gestion 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes de l'année 2017.

Le budget de l'année 2017 a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 7 décembre 2016. Il présentait un total de charges de Fr. 5'652'966.40 et un total de revenus de Fr. 5'407'261.30, représentant un résultat déficitaire de Fr. 245'705.10. La marge d'autofinancement prévue s'élevait à Fr. 633'048.95.

2. Compte de fonctionnement

Comptes 2016	Budget 2017		Comptes 2017		Ecart	
	Fr.	Fr.	Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
5'172'471.90	5'652'966.40	Total des charges Total des revenus	5'296'801.54	5'336'280.29	356'164.86	6.3 %
5'463'807.36	5'407'261.30				- 70'981.01	- 1.31 %
291'335.46	245'705.10	Excédent de charges				
		Excédent de revenus		39'478.75	285'183.85	

Après les amortissements ainsi que les mouvements obligatoires et extraordinaires aux fonds de réserve, dont le détail figure sous point 5, les comptes de l'année 2017 bouclent avec un excédent de revenus de **Fr. 39'478.75**.

Par rapport au budget, les charges comptabilisées sont arrêtées à Fr. 5'296'801.54, soit une diminution de Fr. 356'164.86 (-6.3 %). Quant aux revenus, ils s'élevaient finalement à Fr. 5'336'280.29 représentant une baisse de Fr. 70'981.01 (-1.31 %).

Plusieurs dépassements de crédit ont été enregistrés dans les différents comptes de fonctionnement. Le tableau ci-après récapitule l'ensemble de ces dépassements à l'exception des écritures de bouclage (imputations internes, amortissements supplémentaires et excédents attribués aux fonds de réserve).

Compte N°	Charges	Dépassement du budget 2017 (en CHF)	Explications
101.300	Jetons de présences	4'552.00	Augmentation du nombre de séances des Commissions et défraiement en fonction de la durée des séances.
101.303	Assurances sociales	27.75	Charges sociales calculées en fonction du salaire de la secrétaire du Conseil communal.
102.301	Salaires et vacations Municipalité	8'306.40	Vacations supplémentaires pour le projet de fusion ainsi que pour les différents Comités directeurs. Ce dépassement est compensé par le compte 102.436 Rémunération de la Municipalité pour activités annexes.
102.305	Assurances accidents	15.50	
11.306	Remboursement de frais	30.80	
11.311	Mobilier et matériel de bureau (achat et entretien)	213.50	
11.352	Part aux frais du projet « fusion de communes »	4'239.02	Compensé avec le remboursement de l'AI sous poste 11.436.1. Vacances supplémentaires des membres du bureau du Copil (COPRO) et supplément des heures du chef de projet + répartition des coûts depuis le 1 ^{er} juillet 2017 sur 6 communes au lieu de 7 (retrait de Clairmont).
19.318	Contrats de maintenance informatique et formation	1'361.90	Formation, assistance et maintenance supplémentaires.
21.318.2	Impôts – Frais de poursuite	512.28	
21.319.5	Défalcations, dégrèvements, remboursements et remises sur impôt	7'831.94	Augmentation des arriérés d'impôt, des procédures de recouvrement et des défalcations.
22.380.2	Attribution au fonds de réserve Débiteurs douteux	20'292.69	Attribution suite à l'augmentation des arriérés d'impôt.
31.314	Entretien du territoire	8'173.25	Drainage et carte des dangers naturels + entretien et réensemencement du terrain communal de Mollens compensé avec le remboursement des agriculteurs locataires figurant sous le compte 31.436.02.
32.313.4	Plants forestiers et produits de traitement	1'295.30	
32.318	Débardage et transport du bois	2'259.70	
32.318.1	Exploitation et travaux mécanisés en forêt	39'828.70	Débardage et exploitation supplémentaires imprévus en raison d'une augmentation des bois atteints par le bostryche.
32.319	Cotisations et frais divers	11.85	
351.312	Energie et combustible / Auberge du Chêne	2'582.35	Estimation de la part d'énergie prise en charge par la commune pour les locaux communaux trop faible.
351.315	Entretien des locaux communaux	98.95	Achat de clés pour les locaux communaux non prévu.
352.301	Salaires et vacations conciergerie / Grande salle	4'492.75	
352.303	Assurances sociales	419.10	Engagement d'une nouvelle collaboratrice à mi-mars 2017. Dépassement compensé par le budget non utilisé pour le nettoyage par une entreprise privée.
352.305	Assurances accidents et maladie	222.90	
352.314	Entretien du bâtiment	1'242.55	Réparation imprévue des fenêtres et guichets sur la galerie.

Compte N°	Charges	Dépassement du budget 2017 (en CHF)	Explications
353.301	Salaires et vacations conciergerie / Château	4'814.90	Engagement d'une nouvelle collaboratrice à mi-mars 2017. Dépassement compensé par le budget non utilisé pour le nettoyage par une entreprise privée. Contrôle officiel des installations électriques non prévu. Pose d'une clôture derrière le Château non prévue.
353.303	Assurances sociales	465.90	
353.305	Assurances accidents et maladie	287.90	
353.314	Entretien du bâtiment	2'934.90	
353.314.1	Aménagements extérieurs	1'583.90	
357.306.1	Indemnité et remboursement de frais / Champ Carré	145.50	Augmentation des frais suite aux cours de formateur suivis par un collaborateur.
357.306.02	Frais professionnels / Apprentis	281.60	Supplément pour les cours InterEntreprises suivis par l'apprenti. Budget trop faible.
357.311	Mobilier et matériel	214.30	
3590.314	Entretien du bâtiment / Local de la voirie	333.20	Contrôle officiel des installations électriques non prévu.
3592.301	Salaires et vacations conciergerie / Eglise	2'034.35	Engagement d'une nouvelle collaboratrice à mi-mars 2017. Dépassement compensé par le budget non utilisé pour le nettoyage par une entreprise privée.
3592.303	Assurances sociales	191.10	
3592.305	Assurances accidents et maladie	92.80	
3594.312	Energie et combustible / Buvette	177.50	Acomptes de gaz juillet 2016-mars 2017 trop faibles entraînant un supplément au décompte final.
3594.313	Produits de nettoyage	254.30	Imputation non prévue d'une partie des produits de nettoyage. Pose de serrures sur les meubles de cuisine non prévue.
3594.314	Entretien du bâtiment	1'052.55	
3595.314	Entretien du bâtiment / Hangar à plaquettes	2'540.15	Modification des parois et des portes du hangar (1 ^{ère} partie) non prévue.
44.314.3	Entretien des places, des fontaines et de la place de lavage	286.40	Budget trop faible.
4510.301	Salaires et vacations surveillant de la déchèterie	266.35	Augmentation des heures d'ouverture de la déchèterie.
4510.303	Assurances sociales	5.95	
4510.305	Assurances accidents et maladie	0.25	Location de la benne et coûts d'élimination du verre. Un transport supplémentaire. Augmentation du poids des déchets verts à traiter. Débiteurs insolvables.
4516.318.1	Frais de gestion (benne) – verre	49.85	
4518.318	Transport – ferraille	426.00	
4519.352	Elimination déchets inertes	147.90	
4521.352	Compostage + déchetage – déchets verts	3'124.40	
4550.319	Défalcons, abandons de taxes déchets	187.50	
51.352.1	Part aux frais de l'enseignement primaire	88'280.85	Ce dépassement provient de la répartition des coûts entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Il est compensé par la différence en notre faveur sur le budget de l'enseignement secondaire.
58.303	Assurances sociales	64.90	Charges sociales pour la conciergerie de la Cure compensées par le remboursement de la Paroisse sous poste 58.436. Augmentation du décompte de chauffage concernant les locaux de la Cure occupés par la Paroisse.
58.365.2	Part aux frais de la paroisse du Pied du Jura	113.30	

Compte N°	Charges	Dépassement du budget 2017 (en CHF)	Explications
61.351.1	Participation aux charges de Police cantonale – solde de l'année précédente	3'489.00	Décompte final de l'année 2016 de la facture de la Police cantonale.
71.352.01	Service social communal – aide sacs taxés	38.30	Budget non prévu pour la fourniture de sacs taxés en faveur de personnes en situation de handicap.
72.351.1	Part à la facture sociale cantonale – solde dû s/année précédente	74'876.00	Décompte final de l'année 2016 de la facture sociale compensé par un prélèvement au fonds de réserve Péréquation, facture sociale et police cantonale.
81.311	Mobilier et matériel	1'226.50	Achat de compteurs d'eau non prévu.
81.312	Energie et combustible	421.10	Les décomptes annuels dépendent des acomptes facturés.
81.314	Entretien du réseau d'eau	3'284.80	Remplacement de deux pompes verticales.

Les principales fluctuations de charges par rapport au budget proviennent notamment :

- de la hausse des arriérés d'impôt entraînant des défalcons et une augmentation du fonds de réserve pour débiteurs douteux ;
- du terrain communal aux Assenges, sa réalisation n'étant toujours pas définitive, le produit de vente n'a pas pu être attribué au fonds de réserve ;
- du report de la mise en service de l'agrandissement du hangar à plaquettes nécessitant ainsi des achats de bois moins importants que prévus ;
- de l'exploitation imprévue de bois atteint par le bostryche ;
- de l'intégration depuis le mois d'août 2017 de la commune de Montricher à l'ASIABE générant une diminution de notre participation, les charges se répartissant sur un plus grand nombre d'habitants et d'élèves ;
- du décompte défavorable de la facture sociale 2016 ;
- des mouvements aux fonds de réserve pour les financements spéciaux (recettes affectées).

Nous relevons également ci-dessous quelques revenus présentant des différences, à la hausse ou à la baisse, par rapport au budget :

Compte N°	Revenus	Comptes 2017	Budget 2017
102.436	Rémunération de la Municipalité pour activités annexes	Fr. 20'332.40	Fr. 8'000.00
21.400.1	Impôt sur le revenu	Fr. 2'264'849.95	Fr. 2'185'000.00
21.400.2	Impôt sur la fortune	Fr. 229'148.99	Fr. 205'000.00
21.400.3	Impôt à la source	Fr. 76'473.31	Fr. 60'000.00
21.400.4	Impôt spécial des étrangers	Fr. 37'615.55	Fr. 20'000.00
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net	Fr. 41'623.55	Fr. 20'000.00
21.402	Impôt foncier	Fr. 225'037.25	Fr. 210'000.00

Compte N°	Revenus	Comptes 2017	Budget 2017
21.404	Droits de mutation	Fr. 33'154.00	Fr. 50'000.00
21.409	Impôt récupéré après défalcons	Fr. 14'133.46	Fr. 0.00
21.441	Impôt sur les gains immobiliers	Fr. 3'585.65	Fr. 30'000.00
31.424.1	Vente de terrain	Fr. 0.00	Fr. 575'000.00
32.435.1	Ventes de bois de feu, perches, plaquettes et sapins de Noël	Fr. 96'624.10	Fr. 147'000.00
32.435.2	Ventes de résineux et de feuillus	Fr. 195'783.10	Fr. 185'000.00
32.465	Subventions diverses pour les forêts	Fr. 64'562.95	Fr. 28'000.00
46.434.1	Taxes de raccordement à l'épuration	Fr. 112'069.21	Fr. 10'000.00
71.452	Accueil de jour des enfants – remboursement	Fr. 17'905.00	Fr. 0.00
72.480	Prélèvement sur le fonds de réserve péréquation, facture sociale et police cantonale	Fr. 74'876.00	Fr. 0.00
81.434.1	Taxes de raccordement au réseau d'eau	Fr. 91'511.22	Fr. 10'000.00
	Totaux	Fr. 3'599'285.69	Fr. 3'743'000.00

Concernant les revenus, le rendement d'impôt est inférieur d'environ Fr. 100'000.00 par rapport à celui de l'année 2016. Toutefois, la valeur du point d'impôt s'établit à Fr. 37'201.00 contre Fr. 36'798.00 en 2016. En effet, les impôts dont il est tenu compte pour le calcul de la valeur du point d'impôt sont pour la majorité plus élevés en 2017 qu'en 2016. Par contre, les impôts dits conjoncturels sont beaucoup plus faibles qu'habituellement. En ce qui concerne la vente des bois de feu, perches, plaquettes et sapins de Noël, ce poste est inférieur au budget ceci en raison de la mise en service retardée de l'agrandissement du hangar à copeaux. Les subventions forestières sont quant à elles largement favorables, ceci en raison de la perception des subventions 2016-2019 pour la création d'îlots de sénescence. Quant aux taxes de raccordement, elles concernent trois projets, dont celui pour la construction de quatre immeubles et un parking sur la parcelle située entre la Route de L'Isle et la Rue de l'Auberge. Enfin, la vente du terrain aux Assenges n'étant toujours pas définitive, le produit de vente n'a pas été perçu.

3. Compte des investissements

Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017		Ecart	
Fr.	Fr.	Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Fr.	%
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
36'585.95	820'000.00	343'746.75	9'588.00	- 476'253.25	- 58.08 %
1.00	0.00			- 9'588.00	- 1.17 %
36'584.95	820'000.00	334'158.75		- 485'841.25	- 59.25 %

Prévus pour un montant total de Fr. 820'000.00 au budget, les investissements se sont finalement élevés à la somme totale nette de Fr. 334'158.75. Cette différence provient du report en 2018 de la réfection de la façade Nord-Ouest du Château et de la pose d'un paratonnerre ainsi que de l'investissement pour l'éclairage public. Quant à la construction d'un bassin de rétention pour le Flon à titre de mesures de protection contre les crues, ce dossier est actuellement en suspens en raison de différents points à régler avec les services cantonaux.

4. Marge d'autofinancement

Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017		Ecart
Fr.	Fr.	Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.
291'335.46	- 245'705.10		39'478.75	285'183.85
299'072.50	289'711.00		348'579.30	58'868.30
155'652.83	589'043.05		276'207.04	- 312'836.01
746'060.79	633'048.95		664'265.09	31'216.14
- 36'584.95	- 820'000.00		- 334'158.75	485'841.25
709'475.84	- 186'951.05		330'106.34	517'057.39
				4.93 %

Les dépenses et les recettes épurées (sans amortissements, mouvements aux fonds de réserve et imputations internes) se sont élevées respectivement à Fr. 4'496'005.55 et à Fr. 5'160'270.64, ce qui établit la marge d'autofinancement à **Fr. 664'265.09**. Le tableau ci-dessus démontre également la marge d'autofinancement en fonction du résultat des comptes, des amortissements et mouvements au fonds de réserve. Il précise également l'excédent d'autofinancement après couverture des investissements, soit Fr. 330'106.34, montant qui augmente d'autant la trésorerie communale. Cette somme ne tient toutefois pas compte des remboursements d'emprunts.

5. Ecritures de bouclage

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de comptabiliser les écritures de bouclage suivantes :

Amortissements budgétisés :

▪ Terrains de Mollens	Fr. 50'000.00
▪ Garderie	Fr. 26'034.05
▪ Parking de la Buvette	Fr. 7'800.00
▪ Agrandissement du hangar à plaquettes	Fr. 55'000.00
▪ Chemins communaux et éclairage public à la Route de la Préle	Fr. 42'850.00
▪ Epuration	Fr. 30'149.00
▪ Collecteur eaux claires et canal du Flon	Fr. 37'497.35
▪ Service des eaux : réfection de la conduite d'eau potable et défense incendie à la Route de la Préle et liaison Village-Assenges	Fr. 40'380.60
Total	Fr. 289'711.00

Amortissements supplémentaires, non budgétisés :

- Immeubles et parking RF 114 : amortissement des coûts de l'étude de faisabilité et d'opportunité concernant la participation de la commune au projet de construction sur la parcelle RF 114
- Abri PC communal : amortissement des coûts de l'étude de faisabilité et d'opportunité concernant la construction d'un abri PC communal sur la parcelle RF 114
- Service des Eaux : amortissement des coûts d'établissement du Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE)

Total

Fr. 58'868.30

Attributions aux fonds de réserve

- Attribution au fonds de réserve « Débiteurs douteux » après réévaluation par l'ACI des risques sur les arriérés d'impôt
- Attribution au fonds de réserve « Acquisition ou rénovation de biens immobiliers » d'une part de l'excédent de revenus
- Attribution au fonds de réserve « Divers » pour le financement des travaux de réfection du refuge de la Pépinière
- Attribution au fonds de réserve « Déchèterie » du montant budgété à titre de renouvellement et rénovation des équipements
- Attribution au fonds de réserve « Déchèterie » de l'excédent de revenus sur les taxes causales
- Attribution au fonds de réserve « Epuraton » de l'excédent de revenus du dicastère du Réseau d'égouts et d'épuration
- Attribution au fonds de réserve « Eau » de l'excédent de revenus du dicastère du Service des eaux

Total

Fr. 356'807.04

Prélèvements aux fonds de réserve

- Prélèvement au fonds de réserve « Dispense d'abri PC » des coûts de l'étude de faisabilité et d'opportunité concernant la construction d'un abri PC communal sur la parcelle RF 114
- Prélèvement au fonds de réserve « Péréquation, facture sociale et police cantonale » de notre participation supplémentaire à la facture sociale de l'année 2016

Total

Fr. 80'600.00

Récapitulation :

▪ Excédent de revenus	Fr. 664'265.09
▪ Amortissements budgétisés	Fr. - 289'711.00
▪ Amortissements supplémentaires	Fr. - 58'868.30
▪ Attributions aux fonds de réserve	Fr. - 356'807.04
▪ Prélèvements aux fonds de réserve	Fr. 80'600.00
	Fr. 39'478.75

Bénéfice viré à Capital

6. Endettement

L'endettement moyen par habitant (emprunt à moyen et long terme) s'élève à Fr. 2'677.95 en 2017 (1'124 habitants) contre Fr. 2'786.75 en 2016 (1'116 habitants) et Fr. 2'914.95 en 2015 (1'124 habitants). Quant à l'endettement net (endettement total réduit des actifs disponibles), il s'élève à Fr. - 1'016.85 par habitant en 2017 (situation de fortune nette) contre Fr. - 728.35 en 2016 et Fr. - 91.95 en 2015.

7. Conclusion

Afin d'en faciliter la compréhension, des commentaires et explications détaillés figurent en regard des comptes.

Dès lors, au vu du rapport de gestion, des comptes et des commentaires qui vous ont été soumis, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Pampigny

- vu le préavis no 01-2018 du 18 avril 2018 sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2017,
 - ouï le rapport de la Commission de gestion,
 - considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,
- décide**
- d'accepter les dépassements de crédit au budget de fonctionnement de l'année 2017,
 - d'approuver les comptes et le bilan de l'année 2017 ainsi que le rapport de gestion,
 - d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la boursière communale.

le syndic



E. Vuilleumier

Au nom de la municipalité



la secrétaire



B. Moser

Adopté en séance de Municipalité du 23 avril 2018